



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com

SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif: 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax: 01.44.92.78.59 • Email : fpip@fpip-police.com

Le SIPM-FPIP est fortement engagé dans un combat qui consiste à dénoncer les faux policiers municipaux mais vrais ASVP/ Assistants temporaires et autres services municipaux de sécurité qui pullulent dans notre pays et ceci malgré les lois, décrets et circulaires mollement appliqués sur le terrain .

A la Réunion ces dérives viennent de trouver leur aboutissement logique et bien entendu les auteurs de ces crimes sont assimilés par certaines personnes à des « policiers municipaux. »

Saint-Pierre, la Réunion. Viol à la médiathèque

Il est 0 h 30 dans la nuit de vendredi à samedi sur le boulevard Hubert-Delisle de Saint-Pierre. À l'heure où les fêtards se déchaînent sur les pistes de danse des bars branchés des environs, un véritable drame se joue. À quelques mètres de là. En larmes, une jeune fille de 15 ans, le cœur au bord des lèvres, compose le 18 sur son téléphone portable. Un sapeur-pompier de Saint-Pierre décroche au centre de secours. Il entame un difficile dialogue avec la victime, pendant que ses collègues se rendent aussitôt sur les lieux. À leur arrivée, la jeune fille se mure dans le silence. Elle est prostrée, le regard dans le vague et les yeux rougis par les larmes, traumatisée par le calvaire qu'elle vient d'endurer. Tout commence vendredi peu après 23 heures. À cette heure tardive, deux amies de 15 et 17 ans discutent à proximité de la médiathèque, dans le petit renforcement de la rue des Bons-Enfants. La tranquillité des adolescentes est troublée par l'arrivée de deux agents de la brigade municipale de sécurité (BMS). Jean-Jacques Inom, âgé de 40 ans, patrouille ce soir-là avec Jean-René Ramsamy, 42 ans.

ILS PROPOSENT DU BOURBOGNAC

Les deux pères de famille font leur ronde aux abords de tous les établissements communaux de la ville. C'est donc tout à fait logiquement qu'ils inspectent les abords de la médiathèque. Ils tombent sur les deux jeunes filles et engagent la conversation. Les mineures, voyant les uniformes des agents de sécurité, parlent avec eux en toute confiance. Les deux hommes ont l'âge d'être leur père, les jeunes filles ne se posent donc pas davantage de questions. Alors qu'ils sont en service, Jean-Jacques Inom et Jean-René Ramsamy sortent une bouteille de bourbognac, le cognac péi. Ils proposent un verre aux deux jeunes filles. Ces dernières acceptent volontiers. La jeune fille de 15 ans boit plusieurs verres de cet alcool fort. Pas du tout habituée à consommer ce genre de boisson, l'adolescente a la tête qui tourne rapidement. Sa copine de 17 ans a un peu plus l'habitude, mais l'effet ne tarde pas à monter. Rapidement, la plus jeune commence à se sentir mal. Elle demande aux deux hommes si elle peut se rendre dans les toilettes de la médiathèque. Justement, les agents de la BMS ont en leur possession toutes les clés des établissements qu'ils surveillent. Ils acceptent de rendre ce service à la jeune fille et ouvrent les grilles de la médiathèque. Jean-Jacques Inom guide la jeune fille. Elle marche en titubant jusqu'aux toilettes. Arrivée aux cabinets, elle est prise de vomissements. Lorsqu'elle se relève, elle se trouve toujours en état d'ivresse. L'agent communal en profite pour abuser d'elle. Il déshabille la jeune fille à demi consciente.

EMPREINTE GÉNÉTIQUE

Elle ne trouve pas la force de résister tant elle se sent mal. Jean-Jacques Inom en profite et la caresse en déboutonnant son pantalon. Il se jette ensuite sur elle et la viole. Pire, il la déflore. Pendant ce temps, son collègue Jean-René Ramsamy trouve un autre moyen d'abuser lui aussi de l'autre jeune fille. Il profite de la misère manifeste de son interlocutrice et lui propose de l'argent. En contrepartie, il exige un rapport sexuel. Pour plusieurs dizaines d'euros, la jeune fille accepte. Jean-René Ramsamy et la mineure de 17 ans partagent un rapport sexuel dans la cour de la médiathèque. Les quadragénaires et les mineures ressortent ensuite de l'établissement. Les grilles sont refermées à clé. Les agents de sécurité repartent et poursuivent leur surveillance des écoles et autres établissements municipaux. Les deux jeunes filles gagnent le front de mer. Peu à peu, la plus jeune reprend ses esprits et réalise l'horreur de ce qui vient de se produire. Elle donne l'alerte et est transportée au GHSR. Des prélèvements ont été effectués sur la jeune fille, afin de retrouver une empreinte génétique. Samedi, les deux agents de la BMS ont été placés en garde à vue. Pendant 48 heures, les policiers de Saint-Pierre ont procédé à leur audition. Aujourd'hui, les deux hommes seront déférés devant le parquet de Saint-Pierre. Jean-René Ramsamy sera poursuivi pour recours au service de la prostitution d'une mineure. Jean-Jacques Inom devrait être mis en examen pour viol. Sa victime se trouve toujours dans une chambre d'hôpital. La malheureuse essaie de recoller les morceaux d'une innocence volée et perdue à jamais.

Romuald Lenormand

Le maire Michel Fontaine indigné

Contacté hier par téléphone, Michel Fontaine, le maire de Saint-Pierre, est indigné par les actes commis par les deux agents municipaux. Il est d'ores et déjà question de sanctions à l'égard des deux employés communaux. "J'ai appris que deux agents sont placés en garde à vue au commissariat de Saint-Pierre. Je suis indigné par cette affaire si les faits sont avérés. Les deux agents de la brigade municipale de sécurité sont dès maintenant suspendus de leurs fonctions, jusqu'à ce que toute la lumière soit faite. L'ensemble de la municipalité et moi-même apportons tout notre soutien aux victimes

et à leur famille dans ce moment difficile.”

La brigade municipale de sécurité

La brigade municipale de sécurité a été créée le 1er janvier 2002, à l'arrivée de Michel Fontaine à la tête de la municipalité de Saint-Pierre. Elle emploie un total de 55 agents grâce à des contrats aidés. Parmi eux, 15 sont des agents titulaires. La structure est chargée du gardiennage et de la vidéosurveillance des établissements municipaux. Les deux suspects ont été engagés à la création de la brigade.

CLICANOO.COM | Publié le 21 janvier 2008

LE SIPM-FPIP EXIGE QUE LES LOIS SOIENT RESPECTEES ET QUE LES MAIRES CESSENT DE RECRUTER DES AGENTS POUR SOIT EXERCER ILLEGALEMENT LES MISSIONS DES POLICIERS MUNICIPAUX (PARFOIS EN PORTANT TOUT AUSSI ILLEGALEMENT LEUR UNIFORME) SOIT CREER DES SERVICES DE SECURITE PARRALLELES EN DEHORS DU CADRE LEGAL.

LE SIPM-FPIP DEMANDE SIMPLEMENT A L'ETAT DE FAIRE RESPECTER SES PROPRES LOIS DANS LES ADMINISTRATIONS DECENTRALISEES .

ENFIN IL REAFFIRME AVEC FORCE QUE CES CRIMES N'ONT PAS ETE COMMIS PAR DES POLICIERS.

